

Bourgogne

Saône-et-Loire



Premières tendances structurelles

recensement agricole 2010

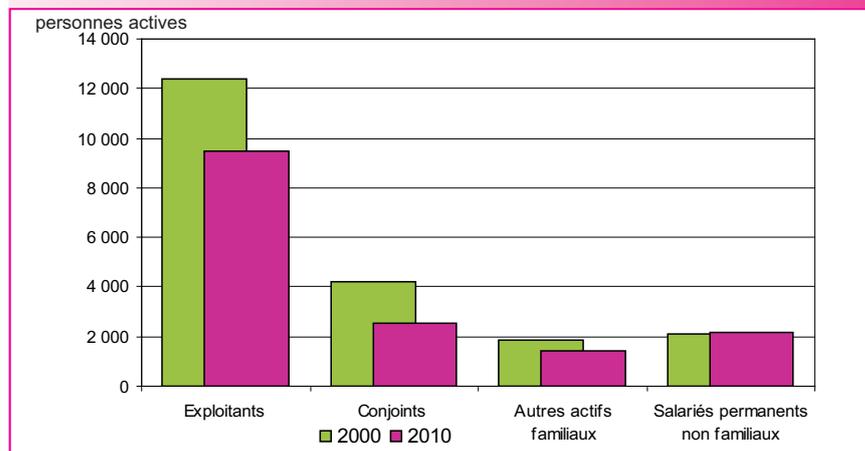
Entre 2000 et 2010, la Saône-et-Loire perd 28 % de ses exploitations et 1,4 % de la surface occupée par l'agriculture (près de 710 hectares par an). Les exploitations du département sont les moins étendues de la région avec une surface moyenne de 67 hectares (91 ha pour les moyennes et grandes). Première prairie de France, la Saône-et-Loire est également le premier département pour son cheptel femelle (218 700 vaches allaitantes, principalement charolaises). La population active agricole diminue de 24 %. Les 15 600 actifs permanents, dont 9 500 exploitants, représentent 12 200 unités de travail annuel.

15 600 personnes dans la production agricole

En Saône-et-Loire, 15 600 personnes travaillent de façon permanente, à temps plein ou partiel, sur les exploitations agricoles. Depuis 2000, la baisse du nombre d'actifs permanents est supérieure à celle observée au niveau régional (- 24 % contre - 20 %). Avec 86 % des actifs appartenant à la famille des exploitants contre 79 % en Bourgogne, la main-d'œuvre agricole demeure essentiellement familiale. Les 9 500 exploitants constituent le pilier de cette main-d'œuvre, ils fournissent 63 % du travail. La participation du reste de la famille se réduit et ne constitue plus que 14 % de la force de travail contre 20 % en 2000. Cependant, elle demeure supérieure à celle observée au niveau régional (11 %). Cette baisse de l'activité familiale est en grande partie due au recul de l'activité agricole des conjoints. Ils ne représentent plus que 10 % de la force de travail contre 15 % en 2000. Malgré l'importance de cette main-d'œuvre familiale, la proportion de membres de la famille non exploitants ayant le statut de salarié demeure faible (11 %). Cette part atteint néanmoins 23 % chez ces

actifs travaillant plus d'un mi-temps. La baisse du nombre d'actifs familiaux s'accompagne d'une hausse de 4 % des effectifs salariés hors cadre familial. Ils assurent désormais 14 % du travail ; c'est moins qu'en Bourgogne (20 %). Leurs principaux employeurs sont les viticulteurs (45 %), les éleveurs de bovins viande (17 %) et les "maraîchers-horticulteurs" (13 %). La main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière fournit 9 % du travail, contre 8 % en 2000. Elle est très majoritairement embauchée par les exploitations viticoles (73 %). Enfin, les prestataires externes, entreprises de travaux agricoles et Cuma, interviennent pour 1 % du travail. Cette proportion a doublé depuis 2000. Au total, les actifs agricoles fournissent un travail équivalent à 12 200 UTA (personnes à temps plein sur l'année). Le nombre d'UTA par exploitation augmente, passant de 1,4 en 2000 à 1,6 en 2010. La productivité du travail progresse. En 2010, il faut 2,4 UTA pour mettre en valeur 100 hectares contre 2,8 UTA en 2000 (1,7 en Bourgogne en 2010).

La population active toujours familiale



Source : Agreste - Recensements agricoles

2 000 femmes sont exploitantes. Leur part a très légèrement augmenté depuis 2000 (21 % contre 20 %) mais elle est inférieure à celle observée au niveau national (27 %).

10 % des exploitations (les plus grandes) contribuent à 45 % du potentiel de production du département.

39 % des surfaces en vigne sont vendangées à la main.

Les chefs d'exploitation ont en moyenne 50 ans, 46 ans pour les exploitations moyennes et grandes.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ À partir d'octobre 2011, Agreste Bourgogne titre sur chaque département, puis sur les installations et l'élevage.

■ Disponible sur internet par commune :
Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :

www.agreste.agriculture.gouv.fr

et sur www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

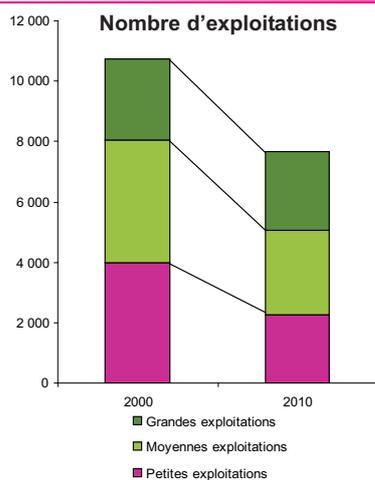
7 700 exploitations en 2010

En 2010, la Saône-et-Loire compte 7 700 exploitations soit 37,8 % de la Bourgogne et 1,6 % du total France métropolitaine. En 10 ans, un peu plus de 3 000 exploitations ont disparu, près de trois sur quatre en quarante ans. Depuis 2000, ces disparitions ont concerné en majorité les petites exploitations. Leur nombre a diminué de 43 % (40 % au niveau régional). Moins touchées, les structures au potentiel de production supérieur à 25 000 euros diminuent de 20 %, plus qu'au niveau régional (15 %). Ces 5 400 moyennes et grandes exploitations représentent désormais 70 % de l'ensemble : elles constituent 97,9 % de la production agricole potentielle départementale et occupent 95,5 % de la superficie agricole. Moins nombreuses qu'en 2000 (- 3 %), les grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, représentent toutefois un tiers des unités contre un quart en 2000. Elles concentrent 80 % du potentiel départemental. Les exploitations moyennes et grandes sont réparties sur deux principaux systèmes de production : l'élevage « bovins viande » et la viticulture. Ces deux orientations technico-économiques (Otex) concernent 68 % des exploitations moyennes et grandes du département (67 % en 2000). Cependant, le nombre de ces exploitations a fortement diminué entre 2000 et 2010 : 20 % pour la viticulture et 18 % pour l'élevage « bovins viande ». Les autres spécialisations (grandes cultures, ovins et

caprins, élevage hors-sol, « grandes cultures et bovins », lait, maraîchage) ne se démarquent pas et se partagent à des degrés divers les 32 % restants. Les exploitations moyennes et grandes spécialisées en « ovins et caprins » ont cependant mieux résisté que les spécialisées en lait. La Saône-et-Loire garde ainsi son image de productions diversifiées.

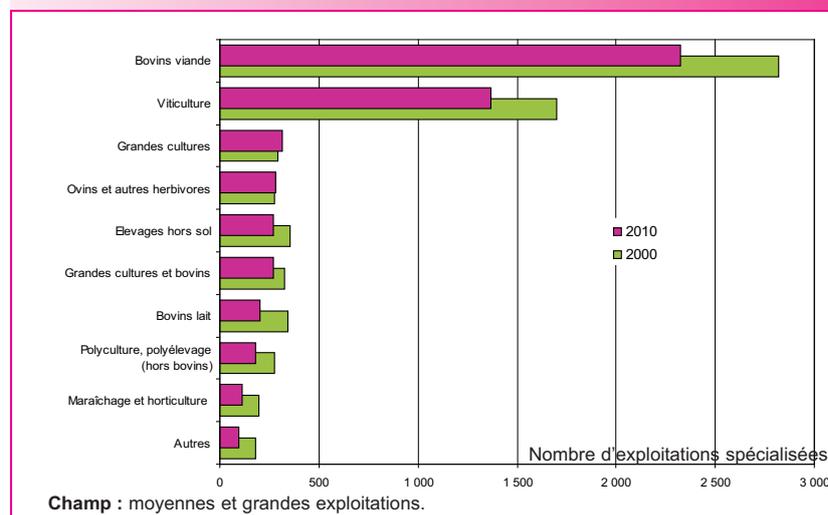
L'ensemble des exploitations spécialisées en bovins viande concentrent 83 % des vaches allaitantes. En 2010, année peu marquée par la sécheresse, elles ont utilisé 80 % des 196 000 tonnes de paille achetées par les éleveurs de Saône-et-Loire, près de la moitié des besoins régionaux.

Forte diminution des petites exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

Baisse des exploitations allaitantes et viticoles



Source : Agreste - Recensements agricoles

Une surface agricole en baisse

Au regard de la baisse importante du nombre d'exploitations, la surface agricole utilisée (SAU) estimée à 517 400 hectares diminue par rapport à 2000 (- 1,4 % soit près de - 710 ha par an). La Saône-et-Loire constitue la surface agricole la plus importante de la région. Mais ses exploitations sont les moins grandes. La SAU moyenne atteint 67 hectares (91 ha pour les structures moyennes et grandes). Depuis 2000, cette surface a augmenté de 1,8 hectare par an soit une progression de 38 % en dix ans (1,9 ha par an et + 26 % sur la décennie pour les exploitations moyennes et grandes).

La Saône-et-Loire garde sa vocation herbagère : 63 % de sa SAU. C'est la première prairie de France qui diminue cependant de 2,8 % depuis 2000. Avec les prairies temporaires, la surface en herbe représente 73 % de la SAU. Les céréales et les oléo-protéogineux constituent la seconde utilisation du territoire et occupent 21 % de la surface. Les vignes avec

2,5 % de la SAU s'étendent sur 13 100 hectares. Le département a le 3e cheptel bovin de France métropolitaine avec 645 300 têtes et un troupeau moyen de 146 bêtes, 27 % de plus qu'en 2000 (101 bovins au niveau national). Malgré une baisse de 39 % du nombre de fermes bovines, le cheptel n'a que légèrement décliné depuis 2000 (- 1,7 %). Le département se situe au 1er rang national pour son cheptel de vaches allaitantes (218 700 têtes). La taille moyenne des troupeaux est de 57 vaches, soit une hausse de 23 % (34 vaches au niveau national).

En dehors de ses deux activités prédominantes, allaitants et viticulture, la Saône-et-Loire se distingue par la présence de ses élevages hors-sol (augmentation de 19 % des poulets de chair) avec la volaille de Bresse en qualité AOP ou les poulets Label rouge. Le département se distingue aussi par sa production de fromages de chèvre fermiers AOC et par ses cultures maraîchères et horticoles.

Des exploitations toujours individuelles

En dix ans, les exploitations individuelles diminuent nettement (- 39 %), mais conservent la première place dans le département : 70 % des exploitations, comme dans la Nièvre. Elles sont 5 400 contre 8 850 en 2000. Elles participent à hauteur de 42 % du produit agricole départemental. Désormais, les sociétés représentent 29 % des statuts et 58 % du potentiel économique : 700 Gaec et

1 200 EARL. Ces dernières progressent de 50 %, et constituent près de 16 % des exploitations actuelles.

En 2010, 47 % des exploitants ont 50 ans ou plus et 16 % ont 60 ans ou plus. Les quadragénaires sont nombreux (plus de 30 % des exploitants). 46 % des petites exploitations contre 7 % des moyennes et grandes sont dirigées par des sexagénaires.

850 exploitations (11 %) ont une activité de diversification, dont 310 en transformation de produits agricoles, surtout du lait (255).

150 ont une activité d'hébergement et 60 de loisirs.

21 % des exploitations commercialisent via des circuits courts (20 % en Bourgogne).

40 % des viticulteurs pratiquent la vente directe.

45 % des exploitations bourguignonnes spécialisées en maraîchage-horticulture sont en Saône-et-Loire.

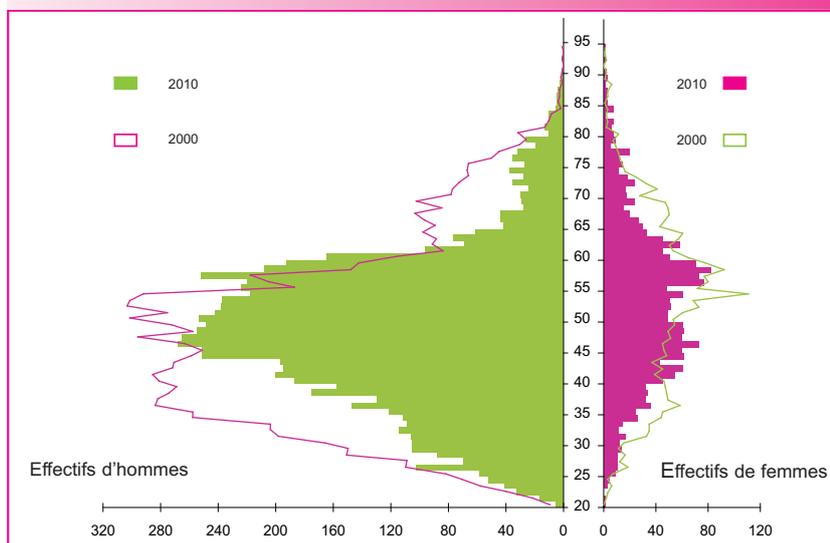
C'est le deuxième département métropolitain pour sa surface en cassis bourgeon.

Avec 203 000 vaches en Saône-et-Loire, la race charolaise confirme sa suprématie au sein de son berceau (93 % des nourrices).

La Saône-et-Loire élève 17 700 chèvres, 31 en moyenne par cheptel. Le fromage est valorisé en appellations d'origine.

47 % de la vendange du département est vinifiée en cave coopérative (29 % en Bourgogne). 450 ha de vigne sont consacrés en 2010 à la production de vin effervescent.

Beaucoup moins d'exploitants trentenaires qu'en 2000



Quelques chiffres clés de la Saône-et-Loire

Structures	2010	Evolution depuis 2000 en %	Superficies en hectares	2010	Evolution depuis 2000 en %
	Exploitations agricoles	7 700		- 28	Céréales
<i>dont engagées en agriculture biologique</i>	180	+ 71	Oléagineux	18 200	+ 2
<i>dont engagées en AOC-AOP</i>	1 900	- 23	Protéagineux	500	+ 115
Exploitants	9 500	- 23	Cultures fourragères	64 100	+ 4
<i>dont âgés de - de 40 ans</i>	2 150	- 42	Superficie toujours en herbe	327 800	- 3
Salariés permanents	2 150	+ 4	Vignes	13 100	+ 0
Saisonniers (en UTA)	1 100	- 10	Jachères	3 200	- 54
Exploitations moyennes et grandes	5 400	- 20	Taille des exploitations		
SAU moyenne des exploitations sans vigne (1)	117	+ 28	< 50 ha	4 100	- 38
SAU moyenne en vignes des exploitations (1)	8,8	+ 31	50 - 100 ha	1 400	- 39
Effectifs (nb de têtes)			100 - 200 ha	1 750	+ 10
Vaches allaitantes	218 700	- 2	> 200 ha	450	+ 87
Vaches laitières	23 000	- 12	Statut des exploitations		
Total bovins	645 300	- 2	Exploitations individuelles	5 400	- 39
Brebis mères	54 400	- 28	GAEC	700	- 6
Total ovins	75 600	- 27	EARL	1 200	+ 50
Total caprins	28 900	+ 5	Autre statut	400	+ 11
Total porcins	53 400	- 30	Mode de faire valoir		
Poulets de chair	1 790 200	+ 19	Faire valoir direct	29 %	+ 2
			Fermage à des tiers*	71 %	- 2

(1) en ha - champ des exploitations moyennes et grandes

Source : Agreste - Recensements agricoles

*fermage hors terres prises en location auprès d'associés

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découpées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **Le travail effectué** sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ **Les surfaces agricoles** et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute**

standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. 25 000 euros correspondent par exemple à une exploitation « bovins viande » de 45 hectares et d'environ 70 têtes.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**.

■ **Cuma** : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. La participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Tous les associés participent aux travaux.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

22 D Bd W. Churchill BP 87865 21078 DIJON Cedex Tél : 03 80 39 30 12 Fax : 03 80 39 30 99

■ Directeur régional : Jean-Roch Gaillet

■ Directrice de la publication : Dominique Degueurce

■ Composition : SRISE

■ Impression : DRAAF Bourgogne

■ Dépôt légal : à parution

■ ISSN : 1293-1748

■ © Agreste 2011

■ Samuel Bruley

■ Benoît Leseur

■ Isabelle Revillier

recensement
agricole
2010